



PRÊT D'HONNEUR

Soutien travaux CAPSO



OBJECTIFS

Mettre en place un dispositif de relai de trésorerie pour accompagner les entrepreneurs directement impactés par les travaux de voirie.

- Soutenir les entreprises de proximité (commerces, cafés, restaurants, services, activités touristiques, etc.) dont l'activité est fragilisée par la baisse de fréquentation liée au chantier.
- Préserver l'emploi local et limiter les risques de cessation d'activité pendant la durée des travaux.
- Maintenir l'attractivité et la vitalité économique du territoire malgré les contraintes temporaires.

CARACTÉRISTIQUES

NATURE DU PRÊT : Prêt personnel au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise

MONTANT DU PRÊT : Maximum 10 000 €

DUREE DE REMBOURSEMENT : 60 mois maximum (selon la situation)

DIFFERE DE REMBOURSEMENT : 12 mois de différé maximum (selon la situation)

TAUX D'INTERET : 0%

PREREQUIS : Entreprise n'étant pas en difficultés selon les règles édictées par l'UE*, Engagement du partenaire bancaire de maintenir ses engagements. L'entreprise doit démontrer une baisse d'exploitation d'au moins 3 mois consécutifs, directement liée aux travaux de voirie de -30%**.

CIBLE : Entreprise dont le siège/établissement est implanté sur la CAPSO au sein du périmètre d'éligibilité défini.

SECTEURS D'ACTIVITE : Tous types d'activité à l'exception de : les activités d'intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires), les activités de vente ambulante et de vente à domicile, les activités secondaires et activités régies par l'art 35 du CGI *** .

FORME JURIDIQUE : Toutes entreprises individuelles et sociétés (à l'exception des SCI exclues)

MONTAGE DU DOSSIER : CCI, CMA, Chambre d'agriculture

INSTRUCTION DU DOSSIER : Instruction et expertise du dossier par Initiative Pays de Saint-Omer qui procède à l'analyse technique et financière du projet

ATTRIBUTION : Présentation par le porteur de projet de l'entreprise au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement

ELIGIBILITE

MODALITES

*Entreprise en procédure collective et/ou entreprise ayant constatée une perte de + de 50% de son capital social

** La perte d'exploitation s'évalue par comparaison :

- soit par rapport au chiffre d'affaires de la même période de l'année N-1,
- soit, pour les entreprises récentes ne disposant pas encore d'un exercice complet, par rapport au prévisionnel d'activité établi lors de la création.

***code métier exclu : 01.1 à 01.7 - 02.1 a 02.4 - 03.1 a 03.2 - 41.10, 68.10Z, 68.20, 64.11 64.19, 64.20, 64.30, 64.91, 64.92, 64.99, 75.00, 86.1 A 88.9



PRÊT D'HONNEUR

Soutien travaux CAPSO



LISTE DES PIÈCES

Pour une demande de prêt d'honneur auprès d'Initiative Pays de Saint-Omer

Le(s) dirigeant(s) d'entreprises

- Copie de carte d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité
- IBAN Personnel du dirigeant qui sollicite le prêt d'honneur
- Dernier avis d'imposition
- 3 derniers relevés de compte personnel

L'entreprise

- Extrait K BIS de - de 3 mois
- IBAN de l'entreprise
- Attestation de régularité fiscale et sociale
- 3 derniers bilans détaillés de l'activité ou liasse fiscale (selon nombre d'années d'existence), à défaut prévisionnel de démarrage)
- 3 derniers relevés de compte professionnels
- Tableaux d'amortissements des emprunts professionnels en cours
- Prévisionnel sur 3 ans tenant compte de l'intervention financière sollicitée incluant un plan de trésorerie
- Chiffre d'affaires depuis la clôture du dernier exercice
- Dossier de demande à monter avec votre conseiller CCI, CMA ou Chambre d'Agriculture

Attention : Dans le cadre de l'étude de la demande de prêt d'honneur, des éléments complémentaires pourront être demandés

INITIATIVE PAYS DE SAINT-OMER

Nous contacter :



03.28.52.90.36



contact@initiative-paysdesaintomer.fr



www.initiative-paysdesaintomer.fr



16 Place Victor Hugo
62500 SAINT-OMER

Membre de



Partenaire de

